

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 2 mars 2020 à 19 h dans la salle du conseil, sous la Présidence de Mme Marie-Thérèse PINCEDE, Maire.

Etaient présents : PINCEDE Marie-Thérèse, BLEUZE Chantal, BOUDET Régis, CARDOT Rudi, DELAVAL Marie-Dominique, DESMULLIEZ Bernard, DROULEZ Gilles, FLEURY Anne, LEDOUX Daniel, MICHEZ Maryse, OLIVIER Michel, STROBBE Bernard.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mr Gary CADIEU : pouvoir à Mr OLIVIER

Mme Nathalie VERTAIN : pouvoir à Mme PINCEDE

Absent : Mr Camille VANDENBUSSCHE

A l'ordre du Jour : Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2019 ; Vente du bâtiment presbytère et vente du terrain ; Relais d'assistantes maternelles (RAM) : règlement de fonctionnement ; Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 6 voix contre, accepte le compte-rendu du 20 décembre 2019.

Une remarque est faite sur les questions diverses qui n'apparaissent jamais dans les comptes-rendus du conseil. Les questions diverses sont reprises même si cela gêne certains conseillers.

VENTE DU BATIMENT PRESBYTERE ET VENTE DU TERRAIN

Le conseil municipal est appelé à décider la vente du presbytère et à en définir les conditions de vente, vues lors de la commission urbanisme du 28 janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 5 voix contre :

DECIDE la vente de l'immeuble sis 28 rue principale, en deux lots :

- Lot 1 : terrain à bâtir d'une superficie de 763 m², cadastré A 276p2 et A 279p2
- Lot 2 : lot bâti (ancien presbytère), d'une superficie de 273 m², cadastré A 276p1 et A 279p1, conservé en partie et transformé en crèche (groupe EVANCIA Babilou).

Avec servitude de passage piétonnière et automobile sur le côté de la parcelle, avec les accords des futurs acquéreurs.

AUTORISE Mme le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la division de l'immeuble, puis à la vente de cet immeuble en 2 lots distincts, par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun, après document d'arpentage dressé par un géomètre-expert.

FIXE le prix du lot à bâtir à 198 000 € nets vendeurs, et le prix du lot bâti à 80 000 €, nets vendeurs.

DIT que les acquéreurs régleront en sus les frais de notaire et de négociation.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Mme le Maire présente au conseil municipal le règlement de fonctionnement du Relais d'assistantes maternelles (RAM) des communes d'Anstaing, Chéreng, Forest-sur-Marque et Tressin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, adopte ce règlement. Participation de la CAF aux frais du RAM.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Main-courante terrain de football**
Les travaux de pose par la société Clowill sont terminés.
- **Sol sportif à la salle de sports**
Le marché a été attribué à la société France Résine. Les travaux débuteront aux vacances de Pâques pour une durée de 3 semaines.
- **Affichage électoral**
L'affichage sauvage est interdit. Affichage uniquement sur les panneaux officiels et sur les panneaux d'affichage libre (au rond-point côté Hem et au niveau du cimetière). Ceci est valable pour tous.
- **Annulation lumigame du 13 mars 2020**
Pour des raisons logistiques.
- **Elections municipales**
Mme le Maire informe ne pas soutenir les listes de Mr CARDOT et de Mr GUERIN
- **Installation d'un commerce appartenant à LOGIS METROPOLE**
Au niveau du lotissement ILO VERDE, prévu vers juin 2020.
- **Circulation dans le lotissement ILO VERDE**
Les travaux ne sont pas terminés au niveau des lots libres et des collectifs. Cela engendre le passage de différents corps de métiers qui occasionnent une gêne temporaire de la circulation. La voirie est encore privée pour l'instant. En accord avec la MEL, une zone dite de rencontre pour favoriser les piétons. La vitesse est de 20 km/h avec circulation dans les 2 sens. Le sens unique incite à rouler trop vite.
- **Circulation rue principale**
Prise de l'arrêté municipal instaurant la priorité à droite rue principale, à l'exception du lotissement ILO VERDE et la rue de la Petite Marque. Une période de sensibilisation sera mise en place par la MEL, afin de prévenir et habituer les conducteurs.
- **Dépollution du site ELIS**
Nous sommes dans l'attente des rapports définitifs de la DREAL et de l'ARS
- **Utilisation d'un drone**
Mr Rudi CARDOT reconnaît ne pas avoir obtenu d'autorisation de la part de la police aérienne pour réaliser une vidéo publique.
- **Journal Inforest**
Les informations sont destinées à tous les forestois. La qualité du papier et l'impression sont identiques depuis le début.